



# **Rapport de la Commission de gestion**



*Photo : Swisscastles.ch*

## **sur le préavis n° 1/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019**



# Table des matières

<b>1. Mandat et composition de la commission de gestion</b>	<b>4</b>
<b>2. Thèmes abordés par la commission de gestion</b>	<b>4</b>
<b>2.1. BÂTIMENTS &amp; INFRASTRUCTURES</b>	
2.1.1. Chemin du Roti	4
2.1.2. Collège des Écureuils	5
2.1.3. Déchets compostables	5
2.1.4. Trottoir de la Route de la Gare	6
<b>2.2. ADMINISTRATION</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parc informatique	6
2.2.2. Plan de classement des arbres	7
2.2.3. Impôt foncier	7
2.2.4. Impôt frontalier	7
<b>3. Étude des comptes 2019</b>	<b>7</b>
<b>3.1. GÉNÉRALITÉS</b>	<b>7</b>
<b>3.2. FINANCES</b>	<b>8</b>
3.2.1. Attribution des marchés	7
3.2.2. Fonds de réserve eaux	7
3.2.3. Salle triple	7
3.2.4. Police	7
3.2.5. Impôt foncier	9
3.2.6. Impôt frontalier	9
<b>4. Rencontre avec la Municipalité</b>	<b>9</b>
<b>5. Suggestions à nos autorités</b>	
5.1 Déchets compostables	9
5.2 Plan de classement des arbres	
5.3 Règlement sur la subvention dédiée aux écoles de musique	9
<b>6. Remerciements</b>	<b>10</b>
<b>7. Conclusions</b>	<b>10</b>

## **1 : Mandat et composition de la CG**

En application des articles 40 du Règlement pour le Conseil communal et 93c de la Loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil communal, la Commission de gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2019 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers dont certains préavis.

La Commission, composée de Mesdames Valérie Hüsler et Sylvie Jara ainsi que Messieurs Vincent Bovet (Rapporteur) Lionel Capt, Thierry Cretegny (Président), Tristan Jakob et David Rojard, s'est réunie à 10 reprises, dont 2 fois avec la Municipalité à l'occasion des réponses apportées à nos questions.

Nous avons également profité de 2 séances extraordinaires en présence de Messieurs Corthay et Viquerat; la première, le 9 janvier, fut la visite du collège des Écureuils; ensuite la présentation de l'architecture de l'infrastructure informatique, par Charly Viquerat, le 16 janvier. Nous les remercions pour leur disponibilité et les informations fournies.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par le bureau BDO SA à Lausanne, le 8 mai 2020. Conformément au mandat qui lui a été confié, ce dernier a vérifié la comptabilité, les comptes d'exploitation annuels et le bilan pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019; sa conclusion est la suivante : "selon notre appréciation, les comptes communaux annuels, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

## **2 : Thèmes abordés par la CG**

### **2.1. BÂTIMENTS & INFRASTRUCTURES**

#### **2.1.1. Chemin du Roti, préavis n° 1/2019**

Dans ce chantier du Chemin du Roti, le préavis prévoyait une somme de CHF 343'000.- La situation à fin 2019 présentait un montant dépensé de CHF 140'000.-

À ce jour, le solde des factures s'est monté à un peu plus de CHF 194'000; nous pouvons aisément démontrer que le budget a été largement tenu; il avait d'ailleurs été prudemment estimé avant les appels d'offres.

La taxe temporaire de raccordement au réseau d'assainissement des eaux claires et usées relative à la part "Espérance" a été encaissée en 2019; il reste à présenter ce dossier à l'ECA pour toucher le subside dédié initialement à L'Espérance.

### 2.1.2. Collège des Écureuils et UAPE, préavis n° 1/2018



**COLLÈGE** : À l'heure actuelle les dépenses sont de CHF 120'000.- inférieures au montant préavisé, ce qui nous permet d'affirmer que le budget a été aisément tenu et respecté; ce préavis sera clos après la saisie des dernières subventions, toujours en attente.

Les tableaux électroniques ainsi que, à la demande du corps enseignant, quelques aménagements matériels qui ne figuraient pas dans le préavis ont été consentis parce que la marge budgétaire le permettait. Ces dépenses seront vérifiables dans les comptes, après la clôture du dossier.

Lors de notre visite, Roland Corthay nous avait indiqué un défaut d'affichage de la production photovoltaïque. De notre côté, nous constatons un défaut de fermeture des portes extérieures ainsi qu'un mauvais réglage de l'éclairage dans les couloirs, censé adapter son intensité en fonction de la lumière extérieure. Ces ajustements ont eu lieu et le contenu de l'affichage sera ajusté pour la rentrée prochaine.

**UAPE** : Le budget a été tenu comme prévu. Les utilisateurs, globalement, sont satisfaits de cette réalisation, en particulier par la séparation des groupes d'enfants (petits et grands), ainsi que l'aménagement d'une petite cuisine.

Un bémol est à relever dans la conception du bâtiment; en effet, par ensoleillement intense, ces locaux exposés sud-ouest sont soumis à une forte température intérieure contre laquelle il a fallu lutter par le biais de stores d'ombrage. La satisfaction est générale.

### 2.1.3. Déchets compostables

Valorsa n'a pas reproduit l'analyse de poubelles faite en 2017. Il semble que les observations relevées dans la commune de référence, qui se montent à un échantillonnage par année, ne démontrent pas de diminution significative de déchets ménagers malgré l'option du porte-à-porte.

En ce qui concerne notre déchetterie, la fréquence de l'évacuation vers Lavigny (entreprise Ecorecyclage) des déchets organiques est d'une fois par semaine pour les matières méthanisables et d'une fois par mois pour les compostables.

#### **2.1.4. Trottoir de la Route de la Gare**

Nous avons tous pu constater ces quelques dégâts occasionnés par la pousse de la végétation au travers du tapis définitif. La CG s'est demandée si une réparation était envisagée tant que le mal est encore minime et, le cas échéant, s'il était possible d'établir une plainte pour vice caché afin d'obtenir de l'entreprise une réparation. Ce sujet n'est pas clos et les investigations sont actuellement encore en cours.

Au sujet des dégâts de l'ancien marquage au sol de la ligne blanche, le Canton (DGMR) s'est maintenant positionné sur sa réparation. Ils n'acceptent pas la proposition faite par l'entreprise Signal qui avait posé un traitement en test sur une distance de 2m à la sortie du giratoire de la Tuillière. Pour eux, ce revêtement représente un trop grand risque de glissade pour les motards et ils ont maintenant accepté de ne rien faire et de laisser la route en l'état.

### **2.2. ADMINISTRATION**

#### **2.2.1. Parc informatique**

Les systèmes informatiques, dans leur complexité de plus en plus aiguë, requièrent autant de compétences que de présences ainsi que de protocoles précis et ordonnés pour pallier toute défaillance. À ce propos, la CG est informée des modes de fonctionnement suivants, en l'état actuel du projet :

Ingrid Ciampi et Sarah Ruchet font partie des "superusers" et sont en mesure de gérer les imprévus, le cas échéant, de contacter et accompagner les prestataires externes. Au-delà de ces situations, les info-gérants prennent la main via une connexion VPN. Ils sont également éditeurs de la documentation technique. La structure dédiée à la scolarité est, quant à elle, gérée par le DIP par la voie du doyen.

D'autre part, le maintien des compétences et de la documentation est contractuel avec chaque infogérant. En cas de nécessité, une interruption totale de l'informatique communale durant 48h reste supportable. La gestion des demandes et des corrections s'effectue par tickets. Un coffre-fort de mots de passe est en cours d'initialisation.

Il est regrettable de constater à quel point les communes rencontrent les mêmes besoins autour de l'acquisition de logiciels d'administration, mais que l'heure n'est pas aux synergies : l'offre actuelle des systèmes sur le marché n'avantage en effet pas un tel regroupement, ce qui fait que chaque commune développe sa propre combinaison de solutions ; de plus la volonté politique cantonale de rendre les logiciels interoperables ou de définir des standards n'est pas éclatante.

En matière de transparence des coûts, cet objet est déjà divisé en quatre comptes distincts, à savoir les achats de matériel, les achats de logiciels, la maintenance et support et les télécommunications. Il n'apparaît pas pertinent de multiplier les comptes qui ne pourraient pas forcément se décrire dans le budget.

Cela dit, La CF propose d'affiner cela pour mettre en évidence les coûts récurrents des investissements, ce en quoi la CG abonde.

Pour terminer ce thème de l'informatique, la CG adresse ses remerciements et sa reconnaissance de manière toute particulière à Monsieur Charly Viquerat pour sa présentation du projet. Pour

l'occasion, il nous a proposé un véritable exposé, parfaitement lisible et complet, accompagné des explications en direct qui répondaient à toutes nos questions et illustraient sa parfaite maîtrise du domaine.

### **2.2.2. Plan de classement des arbres**

Une rencontre avec le garde forestier et la direction générale de l'environnement (DGE) est prévue pour élaborer un règlement. Un plan n'est plus exigé par le canton. Nous remercions la Municipalité de transmettre au Conseil ce document dès qu'il sera finalisé. Cependant, la CG se demande si les recommandations, qui sont actualisées régulièrement au gré de l'évolution des événements climatiques et de la faune dépendante des arbres et forêts, seront prises en compte dans le suivi de ce plan d'action.

Le canton a édicté des mesures de protection du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-volant. La Côte est l'une des régions de Suisse où ces espèces peuvent encore se trouver, c'est pourquoi bon nombre de communes complètent leur règlement par un "addendum au règlement communal sur la protection des arbres relatif à la protection du Grand Capricorne et du Lucane Cerf-volant".

Selon les outils de mise en œuvre du Canton, à propos du plan de classement et du règlement : "Une protection optimale et ciblée du patrimoine arboré réside dans la combinaison des deux outils prévus par la LPNMS."

La CG demande que les avantages du plan de classement ne soient pas écartés (p.ex. souplesse dans le choix des objets, protection d'un ensemble cohérent d'objets ou en fonction de la valeur biologique, culturelle, paysagère etc.) et que, le cas échéant, le futur règlement soit complété par un plan référant quelques objets dignes d'intérêt.

## **3 : Études des comptes 2019**

### **3.1. GÉNÉRALITÉS**

Le 18 juin 2020, une délégation de la Municipalité a présenté à la CG les comptes de l'exercice 2019 ainsi que la version informatisée des pièces comptables; il faut bien avouer qu'à ce stade, cette base de données n'offre pas encore tout le confort de lecture et de recherche des informations.

Le rapport de l'organe de révision (BDO) a aussi été communiqué à la CG; à sa lecture, elle n'a rien à y relever.

La CG a procédé au contrôle des écritures (annexe au préavis n°1/2020) par pointages dans l'ensemble des chapitres. Elle a adressé une liste de questions par écrit à l'attention de la Municipalité et de la boursière communale. Lors de la rencontre du 6 juillet dernier la CG a obtenu les réponses, de manière transparente et détaillée, à toutes ses interrogations.

Le budget adopté par le Conseil communal en décembre 2018 prévoyait un excédent de charge de CHF 583'377.00 après amortissements et attributions obligatoires.

Les comptes de fonctionnement 2019 font ressortir un excédent de recettes de CHF 1'267'629.77, avant amortissements et attributions aux fonds de réserve. Après ceux-ci, le solde positif est de CHF 50'189.80 (voir page 26 du préavis 01/2020 pour plus de détails).

La CG observe que depuis quelques années la Commune a régulièrement pu faire des amortissements exceptionnels importants, principalement grâce à des revenus conjoncturels divers, par nature imprévisibles.

### 3.2. FINANCES

#### 3.2.1. Attribution des marchés

Au regard de certains montants alloués à nos prestataires, à l'occasion de travaux et mandats aussi divers que variés, nous nous sommes assurés que la loi sur l'attribution des marchés publics était bien scrupuleusement respectée. Cela nous a été confirmé par Monsieur J. Fernandez, Syndic, qui nous précisa que la Municipalité consultait régulièrement un ingénieur conseil en la matière afin de s'assurer de la bonne application du droit.

Ce tableau nous a été fourni afin d'illustrer les seuils en vigueur.

Champs d'application	Fournitures	Services	Constructions	
			Second œuvre	Gros œuvre
<i>Procédure de gré à gré</i>	≤ 100'000	≤ 150'000	≤ 150'000	≤ 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	≤ 250'000	≤ 250'000	≤ 250'000	≤ 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	≥ 250'000	≥ 250'000	≥ 250'000	≥ 500'000

*Les valeurs sont exprimées en CHF.*

#### 3.2.2. Fonds de réserve Eau

La commission a demandé des éclaircissements au sujet du compte des eaux, une fois de plus bien excédentaire, et de sa réserve. La Municipalité considère que ces niveaux sont acceptables si l'on tient compte que des mesures seront certainement nécessaires pour que la qualité de notre eau potable retrouve des valeurs règlementaires !

L'amortissement supplémentaire pour la conduite Etoy-Lavigny prévu dans les comptes 2019 (81.3329) n'a pas pu être effectué car des factures sont encore en attente. Il en va de même pour le prélèvement à réserve (81.4813). Ce report explique les écarts avec le budget pour le compte des eaux.

#### 3.2.3. Salle triple

Dans le cadre du crédit d'étude de CHF 500'000.- pour la salle triple, on voit que CHF 150'000.- ont été dépensés en 2019 dont CHF 50'000.- en honoraires d'architecte.

#### 3.2.4. Police

La CG s'est étonnée du montant des prestations payé à la gendarmerie; il s'élève à environ CHF 466'000.- Il se trouve que nous n'avons pas vraiment de choix plus avantageux dès lors que dans tous les cas, nous devrions participer aux coûts de la gendarmerie pour leurs interventions même dans le cas de l'installation d'une police communale.

En 2019, ce ne sont pas moins de 400 interventions qui ont été répertoriées par la gendarmerie sur la commune d'Etoy.



### **3.2.5. Impôt foncier**

La CG a constaté une importante décroissance (100'000.-) de cet impôt entre 2018 et 2019. La Municipalité nous a renseignés sur les méthodes du Registre Foncier qui consistent à modifier rétroactivement des estimations. En 2018, nous avons consenti à des rattrapages pour CHF 144'498.

### **3.2.6. Impôt frontalier**

La CG a demandé un éclaircissement du fonctionnement de l'impôt sur les frontaliers; voici la réponse de la Municipalité : il n'est pas perçu directement sur le salaire comme l'impôt à la source. Les entreprises font une déclaration de tout leur personnel frontalier qui est ensuite transmise au canton. Précédemment cette déclaration faisait foi pour demander le remboursement à la France. Aujourd'hui, l'État de Vaud, dans sa demande à la France, doit transmettre les formulaires e1041 attestant par la Mairie que le frontalier est bien inscrit et paye des impôts en France. Par conséquent, tous les formulaires ne sont pas conformes pour les délais de dépôt et cela créé des rattrapages. Il est à noter que dans la rétrocession qui nous est versée par l'État de Vaud il est tenu compte d'une part répartitive. Plus notre point d'impôt est élevé moins nous touchons d'impôt sur les frontaliers.

## **4 : Rencontres avec la Municipalité**

La CG a été reçue par la Municipalité les 10 février et le 06 juillet 2020 à la maison de Commune afin d'obtenir des réponses et éclaircissements concernant la gestion de la Commune.

Nous avons également été reçus le 09 janvier 2020 lors de la visite du Collège des Écureuils et le 16 janvier pour la présentation du système informatique.

## **5 : Suggestions à nos autorités**

### **5.1. Déchets compostables**

Bien que des solutions d'avenir soient en cours de réflexion, la CG propose à la Municipalité d'évaluer le coût de la mise en place de points de collecte pour les déchets verts sur le territoire communal.

### **5.2. Plan de classement des arbres**

Nous demandons à la Municipalité de proposer un plan d'action, avec la collaboration du garde-forestier, qui soit le plus cohérent possible au regard de nos observations mentionnées sous le point 2.3.2.

### **5.3. Règlement sur la subvention dédiée aux écoles de musique**

Ce document ne peut pas figurer sur le site communal car il a été refusé par le canton qui souhaite que l'aide soit octroyée jusqu'à l'âge de 25 ans alors que d'autres communes ont vu leur règlement, limité à l'âge à 18 ans, accepté.

À Etoy, cela concerne 1 seul bénéficiaire.

Nous invitons la Municipalité à clarifier le règlement et l'aligner sur les besoins de la population.

## **6 : Remerciements**

La CG formule ses sincères remerciements aux membres de la Municipalité, Madame Tania Séverin, Messieurs José Manuel Fernandez, Syndic, Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli ainsi qu'à Mesdames Ingrid Ciampi et Sarah Ruchet, respectivement boursière et secrétaire municipale, pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées à ses questions.

## **7 : Conclusions**

En conclusion de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2019, ainsi que le bilan, tels que présentés.
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.
- de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

---

Etoy, le 31 août 2020

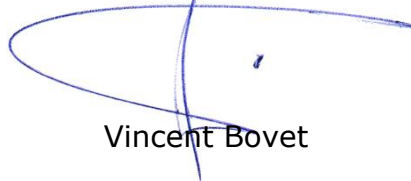
Pour la Commission de gestion

Le Président



Thierry Cretegnny

Le Rapporteur



Vincent Bovet